



CONSERVATOIRE MUNICIPAL

MUSIQUE ET DANSE

DE

VILLENEUVE-SUR-YONNE

PROJET D'ETABLISSEMENT

2016 / 2021

SOMMAIRE

Préambule

1. Introduction

- A. Le conservatoire municipal de musique et de danse
 - Diagnostic
 - Les missions
 - Les objectifs
 - Les grandes orientations de l'école
 - L'appartenance à un réseau
- B. Brève histoire de l'enseignement musical
- C. Pourquoi un projet d'établissement ?

2. Présentation de l'école

- A. Les effectifs
 - Musique : répartition par âges
 - Danse : répartition par âges
 - Origine géographique
 - Effectifs de 2011 à 2015
 - Heures d'enseignement
- B. L'équipe administrative et pédagogique
 - L'équipe administrative
 - L'équipe pédagogique
- C. Les moyens
 - Le budget
 - Les outils mis à disposition des parents
 - Les locaux
 - Les supports d'information et de communication
 - Les moyens techniques
- D. Les tarifs
 - Calcul des tarifs
- E. La relation Conservatoire et élèves/parents
 - Musique
 - Danse
- F. Les horaires

3. L'action culturelle, diffusion et rayonnement

- A. Sur le territoire de la commune
 - Concerts, représentations et auditions
 - Toucher de nouveaux publics
 - Résidence d'artistes
 - Rencontre avec des artistes
 - Masterclasse
 - Spectacles
 - Participation aux manifestations municipales
 - Organisation de stages
- B. Dans le département

C. A l'étranger

4. Le projet pédagogique

A. Cursus musique

- La pratique collective
- La formation musicale
- L'instrument, la voix

B. Les cycles d'enseignement

- Cycle d'éveil
- Cycle d'observation
- 1er cycle
- 2ème cycle

C. Diplôme

D. Les évaluations

- L'évaluation de fin de cycle
- L'évaluation continue

E. Examens

- Conditions
- Contenu des épreuves
- Constitution et fonctionnement des jurys
- Les récompenses / résultats

F. Cursus danse

- Cours d'éveil
- 1er cycle
- 2ème cycle

G. Hors cursus musique

5. Le projet d'établissement

A. Principes

B. Les grandes lignes du projet

6. Evaluation du projet d'établissement

- Indicateurs de suivi

7. Les objectifs du projet : perspectives 2016 / 2021

A. Mise en place du nouveau règlement intérieur du conservatoire municipal

B. Développement de la danse

- Consolidation du cursus
- Création d'une résidence d'artistes
- Ouverture à d'autres genres chorégraphiques

C. Création de cours de Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

D. Mise en place d'interventions musicales dans les écoles maternelles

E. Interventions au sein du secteur petite enfance

F. Développement d'actions vers les publics handicapé et empêché

- Déplacements dans les centres spécialisés
- Projet musical entre le conservatoire et la CLIS

G. Découverte des pratiques instrumentales avant inscription

H. Acquisition d'un parc instrumental

I. Classement du conservatoire en conservatoire à rayonnement communal

- Critères attendus par le Ministère de la Culture et respectés par le conservatoire
- Critères attendus par le Ministère de la Culture et en cours de réalisation par le conservatoire

J. Organisation et aménagement des locaux

8. Les partenariats

A. Partenariats existants

- Avec les services municipaux
- Avec les associations et structures de la ville
- Avec les associations et structures extérieures à la ville
- Avec le Conseil Départemental de l'Yonne
- Avec l'éducation nationale

B. Partenariats à venir

- Avec le collège Chateaubriand de Villeneuve/Yonne

9. Conclusion

10. Documents annexes

- Organigramme du conservatoire municipal de Villeneuve/Yonne
- Règlement intérieur du conservatoire municipal de Villeneuve/Yonne
- Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre
- Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques de l'Yonne (SDDEA)
- Tarifs 2015 / 2016 du conservatoire municipal de Villeneuve/Yonne

PREAMBULE

L'évolution des pratiques culturelles, les mutations des méthodes pédagogiques et le rapprochement des enseignements de la danse et de la musique, exigent, au-delà de l'obligation réglementaire, la réalisation d'un projet d'établissement fédérateur, participatif et identitaire, propre à porter les valeurs humanistes et citoyennes de l'enseignement artistique spécialisé.

Le projet d'établissement du conservatoire municipal de Villeneuve/Yonne se propose comme cadre à l'évolution des enseignements artistiques sur 5 ans. La trame de ce travail envisage l'école comme un lieu citoyen où l'élève, quel que soit son profil, est accueilli sur un projet artistique et culturel fondé sur l'interdisciplinarité.

Il a pour objectif de positionner l'établissement dans un contexte local, sur un territoire donné, en tenant compte de son histoire et en respectant ses particularités. Ce document inspiré par les textes cadre du Ministère de la Culture, est un outil qui permettra de donner des réponses claires aux attentes de l'ensemble des usagers et partenaires de l'école.

Toutefois, ce n'est qu'en considérant les réalités politiques culturelles locales, en maintenant ou en renforçant le partenariat avec certaines structures culturelles et institutionnelles et surtout en valorisant les compétences ou les initiatives individuelles de chacun des enseignants impliqués dans la dynamique collective de l'école, que nous pourrons donner à ce projet ambitieux toute sa cohérence, toute sa légitimité, et rassembler au sein d'un même pôle de compétences une grande diversité culturelle, spécifique à cet établissement.

1. INTRODUCTION

A. Le conservatoire municipal de musique et de danse

La ville de Villeneuve/Yonne compte près de 5 300 habitants, dont les pratiques culturelles locales se répartissent entre le conservatoire, la bibliothèque, l'espace culturel et l'offre apportée par les associations locales. L'orientation majeure de la politique culturelle de la Ville est l'accès à une culture de qualité pour tous.

Le conservatoire de musique et de danse est un service public culturel municipal chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique. Il est un acteur important de la vie culturelle à Villeneuve/Yonne. Comme la plupart des écoles de musique nées dans le sillage des harmonies municipales, cet équipement a été fondé en 1986 dans le but de développer la pratique artistique auprès de tous les publics.

En tant que structure reconnue, l'enseignement dispensé s'enracine dans les textes fondamentaux du Ministère de la Culture, qui traduisent eux-mêmes une évolution de la conception et des buts de l'enseignement artistique spécialisé (schéma directeur, charte de l'enseignement artistique spécialisé, schéma national d'orientation pédagogique).

Le conservatoire municipal de musique et de danse est force de propositions en ce qui concerne la diffusion et la démocratisation d'une démarche artistique de qualité. Il met en oeuvre de nombreux projets en partenariat avec différentes structures publiques et associatives. Le conservatoire est le lieu des arts vivants, arts qui n'existent que par le filtre de l'interprète et du moment de la

représentation ou du concert. Les liens fondamentaux entre musique et danse, exploités au conservatoire (initiation artistique, projets transversaux...) sont une richesse qui éclaire de manière unique l'enseignement qui y est dispensé sur la ville et qui fonde désormais l'identité propre du conservatoire.

DIAGNOSTIC

Le conservatoire municipal propose une offre diversifiée d'enseignement musical et chorégraphique, tant sur le plan de la pratique individuelle que collective. Les différents orchestres, ensembles et autres ateliers contribuent à la promotion de l'établissement ainsi qu'à l'animation de la vie culturelle locale et cantonale. Tant par la qualité de son enseignement que par son dynamisme, le conservatoire est reconnu comme un établissement référent dans les domaines musical et chorégraphique. Néanmoins, cette reconnaissance pourrait être encore plus affirmée en renforçant certains domaines.

LES MISSIONS

Les établissements d'enseignement de la musique et de la danse assurent une mission première de formation aux pratiques amateurs. Le conservatoire municipal a pour mission d'offrir, dans les meilleures conditions pédagogiques, à autant de jeunes, d'adolescents et d'adultes qu'il est possible, une pratique et une bonne culture dans les disciplines proposées.

Il oeuvre et participe au développement des pratiques amateurs musicales et chorégraphiques.

Le conservatoire municipal possède une dominante qui repose actuellement sur l'enseignement de la musique : pratique collective, formation musicale et instrumentale, prestations publiques des élèves et de leurs professeurs. Ce développement prend des formes diverses, comme l'éveil musical en passant par tous les degrés d'apprentissage des pratiques individuelles et collectives. Il doit permettre à tous les élèves de maîtriser les moyens d'expression, les connaissances et les techniques. Lieu de diffusion, d'enseignement et de création, le conservatoire est naturellement un « pôle ressource » pour les pratiques amateurs. Afficher une véritable mission de service artistique à la population, participer à la vie culturelle locale, élargir le champ de ses compétences devient un enjeu majeur.

Depuis plus de deux ans, le conservatoire concentre ses moyens en direction des missions essentielles confiées aux établissements d'enseignement artistique spécialisé :

- l'enseignement artistique spécialisé de la musique (pratique musicale collective, apprentissage instrumental, chant, formation musicale),
- la sensibilisation, la diversification, le développement des publics et la participation à la vie culturelle locale (diffusion des productions liées à l'activité pédagogique de l'établissement, accueil d'artistes, relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels locaux),
- le dynamisme des classes d'ensemble en faisant jouer les élèves en ensemble dès le début de leur apprentissage et en leur montrant le plaisir de pouvoir pratiquer la musique à plusieurs.

Pour résumer, toute l'équipe tend à développer au mieux le potentiel du conservatoire en le faisant régulièrement sortir de ses murs, en le rendant le plus attractif possible. Tout ceci devra se poursuivre dans les années à venir.

LES OBJECTIFS

L'enseignement a pour objectif de former en majorité des musiciens et danseurs autonomes ayant un rôle actif dans la pratique en amateur ou bien d'orienter en minorité ceux susceptibles de suivre un enseignement supérieur pour une pratique professionnelle. Il doit encourager l'ouverture d'esprit, la curiosité et la diversité tout en préservant la spécialisation que nécessite la formation à la

pratique musicale et chorégraphique.

Des actions de sensibilisation régulières seront mises en oeuvre auprès de l'ensemble de la population devenant ainsi moteur et référence en terme d'éducation artistique de manière à les impliquer dans une démarche permettant l'ouverture et l'évolution de ces publics aux formes d'expressions artistiques. Le conservatoire municipal de musique et de danse de Villeneuve/Yonne se doit de confirmer et améliorer une assise construite au fil du temps.

LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'ECOLE

Contribuer au développement culturel

- Le conservatoire participe aux différentes manifestations culturelles et sociales de la commune.
- Il s'ouvre aux structures de la ville (bibliothèque, service jeunesse,...) et exerce avec elles des partenariats.
- Les auditions, concerts et gala de danse sont ouverts à un large public et permettent d'animer la ville.
- Le conservatoire participe annuellement à la fête de la musique.

Diversifier l'offre d'enseignement artistique et élever son niveau qualitatif

- Le conservatoire cherche à développer la qualité de son enseignement grâce à la compétence des professeurs et à une politique volontariste de formation.
- Il témoigne d'une volonté d'intégrer l'évolution des pratiques musicales amateurs et poursuit sa volonté d'ouvrir de nouvelles classes.

Faciliter et encourager l'accès du public à l'enseignement artistique

- Le conservatoire exerce une politique volontariste d'accès à la culture pour tous.

Rendre cet enseignement plus lisible et plus attractif pour le public et les acteurs de la vie locale

- Le conservatoire se fait connaître par ses concerts / représentations et ses partenariats.
- Pour valoriser le travail et faire connaître les ambitions du conservatoire, le souci de communiquer est omniprésent.
- Les différentes auditions de classe, les projets importants sont annoncés par voie de presse, par affiches, sur le site internet de la commune, sur la page Facebook du conservatoire et par les pages du magazine communal.

L'APPARTENANCE A UN RESEAU

Yonne Arts Vivants (YAV)

Le conservatoire municipal de Villeneuve/Yonne est adhérent de Yonne Arts Vivants.

Office départemental de développement culturel et artistique, YAV met en oeuvre la politique culturelle du Conseil Départemental de l'Yonne en matière d'arts vivants et d'enseignement artistique.

Ses missions

Accompagnant les établissements publics d'enseignement artistique du département (écoles de musique, de danse et de théâtre), Yonne Arts Vivants devient également l'organisme qui apportera un soutien professionnel aux structures gravitant dans les domaines des arts vivants, que ce soient des fédérations d'harmonies et de chorales, compagnies chorégraphiques et théâtrales, des acteurs du milieu socio-éducatif...

Yonne Arts Vivants est aussi un soutien technique pour une connaissance du territoire et du secteur artistique avec une mission d'information, d'observation du domaine et d'analyse des actions.

Yonne Arts Vivants conserve également, la fonction d'employeur des "enseignants artistiques" de statut privé du département.

A noter, qu'une convention annuelle lie Yonne Arts Vivants et la commune de Villeneuve/Yonne pour une mise à disposition de 16 professeurs.

La mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA)

En votant le 21 juin 2013 le nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques, le Conseil Départemental de l'Yonne réaffirme sa volonté d'apporter un appui important à l'enseignement artistique (musique, danse et théâtre) en redéfinissant sa politique de soutien en ce domaine et en actualisant ses modalités d'intervention. Yonne Arts Vivants est missionné par le Conseil Départemental de l'Yonne pour assurer sa mise en œuvre.

YAV apporte un soutien technique auprès du Conseil Départemental de l'Yonne, notamment pour l'étude des dossiers de subvention spécifique aux établissements publics d'enseignement artistique. YAV accompagne également les collectivités et associations pour la structuration du Réseau Départemental des Enseignements Artistiques.

Le soutien aux fédérations de pratiques amateurs

En parallèle à ce champ d'action lié à l'enseignement artistique, Yonne Arts Vivants travaille avec les fédérations de pratiques amateurs (harmonies, chorales...) pour encourager les échanges entre établissements d'enseignement artistique et associations de pratiques amateurs et également pour développer la formation des chefs de chœur, chefs d'harmonie...

2iOpenService

Le conservatoire de Villeneuve/Yonne est adhérent de "2iOpenService".

A l'initiative de Yonne Arts Vivants, plusieurs écoles du réseau se sont équipées du logiciel de scolarité "OpenTalent" mis en service par la société "2iOpenService".

Au-delà, du simple aspect logiciel, l'innovation se trouve aussi sur la mise en réseaux des structures permettant un partage simplifié d'informations.

Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM)

Chaque année, la SEAM délivre des timbres que le conservatoire doit apposer sur toutes les copies de partitions.

Confédération Nationale de Danse (CND)

Le conservatoire de Villeneuve/Yonne est adhérent de la Confédération Nationale de Danse. Inaugurée le 24 mars 1990 à Paris, la CND a été créée à l'initiative de passionnés de Danse qui souhaitaient, dans l'orientation de la décentralisation, implanter dans leur région une organisation professionnelle, établir une représentation au Ministère de la Culture (département de la Danse), et travailler sur les grands courants chorégraphiques, mais aussi sur les situations administratives et juridiques.

La Confédération Nationale de Danse est soucieuse de rassembler des professionnels regroupés au sein de structures de type privé, associatif, club et municipal, dont l'objet est la défense de la profession. C'est une association loi 1901 constituée de 23 fédérations régionales et partenaires Européens qui forment le Conseil d'Administration.

Les Objectifs

Les buts de la Confédération sont de promouvoir, soutenir, développer l'enseignement, la création, la diffusion et la pratique amateur sous toutes ses formes en collaboration avec les 23 fédérations régionales associées, qui concourent au même but : celui de valoriser l'art chorégraphique, de prendre en considération le métier de professeur de danse, de protéger et de défendre des danseurs

amateurs et professionnels.

La CND est aussi :

- Une force nationale de propositions et de négociations, dans l'élaboration des décisions et directives prises par les pouvoirs publics et collectivités territoriales.
- Un relais privilégié pour la transmission des informations entre les institutions et les Fédérations.
- La mise en valeur des initiatives et réalisations des fédérations régionales afin de permettre leur développement et leur épanouissement.

La CND organise tous les ans des concours régionaux et nationaux auxquels les élèves du conservatoire de Villeneuve/Yonne participent depuis plusieurs années. A noter, qu'en 2014-2015, quatre élèves du conservatoire se sont qualifiés pour le concours national qui a eu lieu en Mai 2015 à Montpellier.

B. Brève histoire de l'enseignement musical

(« Sans musique un état ne peut subsister » Molière, le Bourgeois Gentilhomme)

La mise en perspective historique de l'enseignement musical sous sa forme institutionnelle permet une réflexion constructive sur le devenir. Si la musique a toujours joué un rôle important dans la vie sociale et culturelle de notre pays, son enseignement n'a pas toujours eu sa place dans les institutions. Pendant des siècles, l'enseignement de la musique fut dispensé par l'Eglise. Dès le haut Moyen-âge et jusqu'au XIIème siècle, les monastères furent plus particulièrement les premiers lieux d'enseignement du chant.

Les maîtrises de petits chanteurs deviennent les seules institutions à dispenser un enseignement complet de la musique, et ce jusqu'à la révolution française. Il y a à l'époque entre 400 et 500 maîtrises en France.

La vogue des fêtes musicales et chorégraphiques sous la Renaissance puis à la cour de Versailles provoque la création des premières académies royales d'enseignement : celle de danse en 1661 et celle de musique en 1672.

L'acte fondateur de l'enseignement est la révolution française qui induit une notion de centralisme. L'année 1789 voit l'abolition de l'enseignement proposé jusqu'alors par les religieux. L'idée de nation française apparaît en 1791.

Il faudra attendre 1795 et la création par la convention du conservatoire de musique de Paris afin qu'une institution publique démocratise l'accès à l'enseignement musical en assurant une formation de « citoyens musiciens » d'élite. Plus tard se créeront des « succursales du conservatoire » dans quelques grandes villes de province, viviers des meilleurs éléments recrutés sur concours qui rejoignaient le conservatoire de Paris, seul établissement supérieur.

Au XIXème siècle des sociétés chorales, instrumentales, harmonies et fanfares sont à l'origine de la création d'écoles de musique tandis que l'enseignement particulier reste assuré par les maîtres privés de musique pour les familles les plus aisées. La vision du centralisme à la française nécessitera 200 ans pour arriver à l'évolution actuelle.

La grande ambition de l'action culturelle commence à se concrétiser avec la création du Ministère des Affaires Culturelles en 1959 avec André Malraux à sa tête. Mais il faudra attendre 1966 et la nomination de Marcel Landowski à la direction de la musique pour que soit engagé une réforme complète des structures administratives de la musique en France avec un plan d'aménagement musical du territoire national en décentralisant.

De très nombreux conservatoires et écoles de musique sont alors créés par les communes afin de

répondre aux besoins et à la demande du public. L'enseignement musical reste structuré de façon pyramidale avec au sommet le conservatoire national supérieur de Paris puis les conservatoires nationaux de région suivis des écoles nationales de musique et enfin les écoles municipales agréées. Dans les années 80, la volonté fut de reconnaître tout un pan de la création musicale et faire en sorte que les établissements d'enseignement s'ouvrent à d'autres musiques que la musique savante. Tout ceci entrainera la création des schémas directeurs puis d'orientation pédagogique qui définiront les missions et le cursus des écoles de musique.

Un plan de 5 ans a été présenté le 14 décembre 2000. L'accent est mis sur la mobilisation des établissements artistiques et culturels autour de 2 objectifs prioritaires : la généralisation et le renforcement de leur mission d'action éducative et culturelle et la formation des intervenants artistiques et culturels, des médiateurs ainsi que des enseignants.

Au cours de ces 15 dernières années, la Direction de la musique a poursuivi sa politique d'enseignement avec une évolution sur la place accordée à la création et à la diffusion. Cette notion sera finalisée en 2001 par la charte de l'enseignement artistique spécialisé, texte clarifiant les missions des établissements et insistant sur la diversification des enseignements avec une place donnée aux musiques actuelles et traditionnelles.

En 2005, un plan de relance initié par Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication et François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est proposé pour mener une politique conjointe en matière d'éducation artistique et culturelle.

En 2006, se tient la 1ère conférence mondiale sur l'éducation artistique organisée par l'UNESCO à Lisbonne. La délégation française annonce l'organisation par la France d'un symposium européen et international sur la recherche en matière d'évaluation des effets de l'éducation artistique et culturelle sur les enfants et les jeunes. Ce symposium aura lieu en 2007 au Centre Pompidou à Paris.

C. Pourquoi un projet d'établissement ?

La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2011 prévoit que le directeur conçoit, organise et s'assure de la mise en oeuvre d'un projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés. Il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet. L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique le rend, aujourd'hui, obligatoire pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, à rayonnement départemental, communal ou inter-communal.

Le projet d'établissement est un document déclinant les actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. Le conservatoire, service public décidé et mis en oeuvre par les collectivités locales, assume une mission première de formation aux pratiques artistiques. Pour décider et mettre en adéquation missions, projets, actions et moyens de mise en oeuvre, il est nécessaire d'élaborer un projet global. Le projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels de la ville en étant conforme au schéma national d'orientation pédagogique et à la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre.

L'inscription de ce projet dans la politique culturelle locale induit un questionnement sur les missions de cette structure et sa place au sein de la vie culturelle et artistique. Lieu d'enseignement,

de transmission de savoirs et de compétences, le conservatoire est aussi lieu de pratiques, de projets, d'innovation, de création et de culture. Il se doit donc de disposer de ressources pour sensibiliser et accompagner sa démarche liée à l'épanouissement artistique. Aujourd'hui, la demande faite aux écoles ne concerne plus leurs seuls usagers mais doit s'ouvrir sur de nouveaux publics pour un service d'éducation culturelle et artistique à différents niveaux : les publics scolaires, les musiciens amateurs, les groupes de musiques actuelles, les publics handicapés et plus globalement le grand public.

Chacun devrait pouvoir bénéficier d'un service proposé par l'école et chacun devrait pouvoir participer à un projet artistique. Carrefour, pôle artistique, le conservatoire doit rendre possible ces temps de partage et de rencontres. Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de notre service au travers de ses différentes missions, favorisant ainsi l'accès à la pratique, à la connaissance et à la diffusion de la musique et de la danse au plus grand nombre.

2. PRESENTATION DE L'ECOLE

A. Les effectifs

MUSIQUE : répartition par âges (année 2014/2015)

Age	Elèves
4/5 ans	7
6/10 ans	43
11/14 ans	24
15/17 ans	10
18/24 ans	2
25 à 35 ans	9
Plus de 35 ans	68

DANSE : répartition par âges (année 2014/2015)

Age	Elèves
4/5 ans	1
6/10 ans	29
11/14 ans	9
15/17 ans	7
18/24 ans	0
25 à 35 ans	1
Plus de 35 ans	6

ORIGINE GEOGRAPHIQUE (année 2014/2015)

Origine	Elèves (musique et danse)
Villeneuve / Yonne	84
Canton	80
Hors-canton	52

EFFECTIFS

Ces dernières années les effectifs ont connu une augmentation significative. Ceci se traduit par des réalisations artistiques de plus en plus nombreuses et ambitieuses et par la nécessité d'une offre pédagogique pointue, pertinente et sans cesse renouvelée.

2011-2012

Nombre d'élèves total : 184

Danse : 29

Musique : 158

Théâtre : 4

2012-2013

Nombre d'élèves total : 186

Danse : 32

Musique : 157

Théâtre : 9

2013-2014

Nombre d'élèves : 219

Danse : 45

Musique : 166

Théâtre : 8

2014-2015

Nombre d'élèves : 216

Danse : 53

Musique : 163

A noter que l'atelier théâtre n'a pas été reconduit à la rentrée 2014-2015.

HEURES D'ENSEIGNEMENT

Le conservatoire municipal dispose, pour l'année scolaire 2014/2015, de 123 heures et 45 minutes d'enseignement hebdomadaires réparties sur l'ensemble des professeurs.

B. L'équipe administrative et pédagogique

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

L'équipe est dirigée par un directeur, titulaire de la fonction publique, à temps complet et une secrétaire, titulaire de la fonction publique à temps complet, régisseur de recettes.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les cours de musique et de danse sont dispensés par 19 enseignants dans les disciplines ci-après : basse, batterie, chant, clarinette, contrebasse, flûte traversière, guitare, piano, saxophone, trompette, violon, violoncelle, ateliers de pratique collective (musique de chambre, musiques actuelles, jazz, vocal lyrique), chorales (classique et musiques actuelles), éveil musical, formation musicale, milieu scolaire, danse classique et éveil à la danse.

Contrats des enseignants

Les enseignants du conservatoire sont employés soit directement par la commune, soit par la structure Yonne Arts Vivants :

- 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique (ASEA), titulaire à temps complet (fonction publique territoriale),
- 1 professeur d'enseignement artistique (PEA), non titulaire à temps incomplet (fonction publique territoriale),
- 17 enseignants à temps incomplet mis à disposition par Yonne Arts Vivants.

C. Les moyens

LE BUDGET

Il est géré par le service des ressources humaines pour les salaires (directeur, secrétaire et enseignants fonction publique) et directement par le conservatoire pour les salaires des enseignants mis à disposition par YAV, les actions et achats de ce dernier.

Montant global du budget 2014	335 284 euros
dont :	
– masse salariale administrative (direction et personnel administratif)	37 287 euros
– montant de la convention de mise à disposition de personnel enseignant Yonne Art Vivant (hors adhésion et budget complémentaire)	142 325 euros
– masse salariale des enseignants directement embauchés par la commune de Villeneuve/Yonne	53 590 euros
– autres dépenses :	
fonctionnement	40 362 euros
investissement	61 620 euros
– recettes en provenance des élèves	57 950 euros

LES OUTILS MIS A DISPOSITION DES PARENTS

Suivi pédagogique

Le conservatoire s'est équipé depuis septembre 2014 du logiciel de scolarité « OpenTalent ». Ce logiciel de gestion et de communication, permettra notamment aux parents de consulter sur internet, les notes et appréciations de leur(s) enfant(s).

Plate forme SMS

Il y aura également une plate forme SMS permettant au secrétariat de prévenir tous les parents simultanément lors de l'absence d'un professeur et non de téléphoner à chacun. Ce moyen pourra également être utilisé comme information sur les activités de l'école.

LES LOCAUX

Les cours de musique et de danse sont dispensés dans trois bâtiments (espace Pincemin, maison des institutions et 1er étage de la bibliothèque municipale). Cette disposition ne favorise pas les échanges entre classes, ni le déménagement d'instruments (percussions, sonorisation notamment). Le conservatoire utilise actuellement 7 salles pour les cours d'instruments, de formation musicale et de pratique collective (petits et grands ensembles), la scène du théâtre pour les auditions et concerts, 1 studio de danse, 1 salle des professeurs, 2 bureaux administratifs.

D'autre part, certaines de ces salles ne sont pas réservées exclusivement aux cours du conservatoire, ne favorisant pas ainsi, une libre utilisation (contraintes d'emploi du temps selon les disponibilités des professeurs).

De plus, les locaux actuels n'ont jamais été prévus pour accueillir une école de musique : absence d'insonorisation engendrant des conditions de travail difficiles. Hormis quelques aménagements, les locaux n'ont pas fait l'objet de rénovation importante.

Enfin, il manque plusieurs lieux pourtant essentiels à la vie d'un conservatoire : espace de confidentialité au secrétariat, lieu de convivialité...

LES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le conservatoire municipal de Villeneuve/Yonne est un établissement reconnu, bénéficiant d'une image de professionnalisme et de qualité par les institutions qui la gèrent. Avec des outils de communication existants :

- charte graphique spécifique « Conservatoire Municipal Romain DIDIER » qui répond à l'objectif de créer une identité propre à cet établissement afin d'être rapidement identifiable,
- affiches et tracts destinés au grand public (rentrée, inscriptions, disciplines enseignées, auditions, concerts...) apposés sur les panneaux d'affichage de la ville, dans les services municipaux et dans les locaux du conservatoire,
- les sites du conservatoire :
 - sur le site internet de la commune
 - sur Facebook
- règlement intérieur consultable sur les sites du conservatoire et à disposition des usagers sur simple demande auprès du secrétariat,
- agenda du conservatoire en ligne sur les sites,
- articles et photos dans le magazine de la ville,
- annonces sur le panneau d'affichage lumineux,
- relations presse.

LES MOYENS TECHNIQUES

L'école ne dispose pas de personnel ni de moyens techniques propres. Elle s'appuie sur l'aide des services techniques de la ville pour toute la logistique des concerts et manifestations.

D. Les tarifs

Traditionnellement réservé à une catégorie sociale plutôt aisée, du fait du coût substantiel de sa scolarité et du caractère onéreux des instruments de musique, le conservatoire essaye de trouver différentes pistes pour gagner en accessibilité au niveau des modalités financières.

CALCUL DES TARIFS

Le droit de participation varie en fonction de la nature de la prestation fournie par le conservatoire, du quotient familial mensuel (QFM) du foyer fiscal auquel est rattaché le bénéficiaire de la prestation, du nombre d'élèves d'une même famille. Le quotient familial mensuel est calculé, en début de scolarité, à partir du revenu fiscal de référence de l'année N-2. Appliqués déjà dans de nombreuses villes, les quotients familiaux garantiraient une meilleure mixité sociale au conservatoire. Enfin, l'ensemble de ces mesures ne peuvent être que liées à une démarche de diffusion toujours plus rayonnante vers de nouveaux publics pour faire entendre et connaître le message citoyen du conservatoire municipal et attirer de nouveaux publics.

E. La relation conservatoire et élèves/parents

Diverses étapes de rencontre et d'échanges viennent ponctuer l'année scolaire.

MUSIQUE

En début d'année scolaire (septembre), les parents et les élèves de chaque discipline rencontrent leur professeur qui les informe sur sa pédagogie, le déroulement de l'année, la vie musicale de l'école et répond aux questions individuelles des parents. L'avancement des études et la régularité des progrès sont constatés lors d'auditions / concerts et de contrôles continus tout au long du cursus. L'évaluation en concertation avec le jury et les enseignants, a pour fonction de situer l'élève et de vérifier que l'ensemble des connaissances et compétences demandées a bien été acquis afin de

permettre son orientation tout au long de sa scolarité et particulièrement à la fin de chaque cycle.

DANSE

En septembre, rencontre des parents et des nouveaux élèves avec le professeur à l'occasion de la planification des cours. En février, une audition invite les parents à assister au cours de leur(s) enfant(s). L'année d'enseignement se clôture par l'examen de passage de niveaux devant un jury, et tous les deux ans, par un gala où la totalité des élèves se produit sur scène.

F. Les horaires

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 22h00, mercredi de 9h à 22h00, samedi de 8h30 à 17h30.

ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

Mercredi de 13h à 20h00 et le samedi de 11h à 18h30.

SECRETARIAT

Ouvert au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30.

3. L'ACTION CULTURELLE, DIFFUSION ET RAYONNEMENT

Elle constitue un axe majeur de l'activité du conservatoire. L'apprentissage musical et chorégraphique s'effectue directement en situation de production artistique. De ce fait, la diffusion est intégrée dans l'activité de formation des élèves et d'encadrement des enseignants. Elle répond par ailleurs fréquemment à une logique de politique de projet, outil efficace pour une pédagogie plus vivante qui emporte l'adhésion des élèves.

L'ouverture sur l'extérieur est un élément fort de l'identité du conservatoire. Par cette démarche au coeur de son projet, le conservatoire affirme la dimension essentiellement humaine de la pratique artistique, facteur d'épanouissement et de valorisation de l'individu dans la cité. La complémentarité des compétences et la synergie des différents acteurs du projet d'établissement permettent de traduire en actions cet objectif fondamental. Au fil du temps, de multiples projets ont été réalisés en partenariat avec différents acteurs du secteur culturel ou associatif. A l'écoute de l'évolution de la société il convient sans cesse, de chercher à renouveler, enrichir et consolider ces liens afin d'intégrer la valorisation des différents patrimoines culturels à une démarche créatrice inscrite dans le monde actuel.

A. Sur le territoire de la commune

CONCERTS, REPRESENTATIONS ET AUDITIONS

Les concerts et représentations rythment le calendrier pédagogique et constituent un point d'aboutissement pour les ensembles et réalisations d'envergure.

Les petits concerts / représentations (auditions, examens) permettent aux élèves de partager le fruit de leur travail en solo ou en ensemble.

Les représentations hors les murs sont un facteur de reconnaissance important. Par ailleurs, la participation des élèves à un festival, à la programmation d'un concert dans une salle reconnue

constitue un événement marquant dans le parcours d'un élève :

- apéro-concerts dans les bars et restaurants de Villeneuve/Yonne,
- festival « Villa Nova »,
- concert à la bibliothèque,
- concerts au cabaret l'Escale (Migennes),
- concerts à la salle « La Fabrique » (Sens),
- gala de danse à la salle polyvalente de Villeneuve/Yonne,
- etc.

TOUCHER DE NOUVEAUX PUBLICS

Dans le cadre de sa mission de diffusion, le conservatoire s'attache à toucher des publics toujours plus larges. Ainsi au-delà des partenaires culturels traditionnels, il doit continuer à gagner en ouverture vers les plus jeunes, les personnes âgées et amener la musique et la danse là où l'on ne l'attend pas forcément.

Musique à la bibliothèque

Le conservatoire a investi les locaux de la bibliothèque municipale le 31 janvier 2015 pour une après-midi de concerts. Le public a ainsi pu écouter et apprécier les différents ensembles de musique de chambre du conservatoire. Cette action sera reconduite en 2015-2016 à une fréquence de production trimestrielle.

Portes ouvertes du conservatoire

Etendre le plaisir de la pratique musicale et chorégraphique au plus grand nombre et sous ses formes les plus variées : tout l'esprit de la journée portes ouvertes du conservatoire municipal, mise en place depuis 3 ans maintenant.

Un voyage à travers le corps, les sons, les voix et les instruments ! Le principe de cette journée est de faire venir le public vers le conservatoire. Ouvrir les portes du conservatoire, ce n'est pas seulement écouter la musique, apprivoiser le son, toucher les instruments. C'est aussi apprécier un projet original autour de la danse, d'animations musicales et de découverte d'instruments. Les professeurs font apprécier et partager des rencontres inédites et fructueuses avec toutes les pratiques instrumentales et collectives. Les élèves du conservatoire donnent de petits concerts sur la scène du théâtre. On peut écouter... et jouer ! Des instruments sont mis à la disposition du public pour des essais chacun, selon son envie, peut également faire ses premiers entrechats au studio de danse.

Le conservatoire invite les scolaires

Le conservatoire a mis en place en 2014-2015 une semaine de rencontre avec les élèves des écoles élémentaires de Villeneuve/Yonne : les classes du CP au CM2 des écoles Joubert, P.Bert et St-Louis sont venus au théâtre de Villeneuve/Yonne découvrir, à l'occasion d'un concert de professeurs, plusieurs instruments (flûtes traversières, violons, trompettes, clarinettes, violoncelle et contrebasse).

Printemps des poètes

Suite aux attentats de Janvier 2015, le Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne souhaite faire place à l'art dans l'accompagnement éducatif, convaincu que cette ouverture peut apporter un souffle salvateur dans le fonctionnement familial ainsi que des liens constructifs. Etre le passeur afin que chacun ait l'occasion d'une rencontre, soit avec un lieu culturel soit avec une matière artistique, pour que l'art fasse partie du quotidien, telle est son intention. Ainsi un groupe de bénéficiaires et de professionnels de l'association, sont allés à la rencontre de la poésie et se sont constitués en brigade d'intervention poétique en mars 2015 au Maquis de Vareilles avec la participation des élèves du conservatoire.

RESIDENCE D'ARTISTES

Les locaux du conservatoire ont accueilli en novembre 2013, les répétitions du groupe « The Maynard Project » et novembre 2014, les répétitions du groupe « Newton ». A noter, que ces résidences ont également donné lieu à des « master-classes » et projets avec les élèves du conservatoire.

RENCONTRE AVEC DES ARTISTES

Le contact des élèves avec les artistes de leur discipline (dans le cadre de projets, de stages ponctuels, de concerts ...) ou au contraire d'autres formes d'art, nourrit leur pratique. Le fait de coupler l'intervention pédagogique et le spectacle vivant permet une rencontre en profondeur entre les artistes et les élèves. Par exemple, nos élèves ont eu l'occasion de rencontrer cette saison les musiciens des groupes : Paye ton Schtreimel (mars 2013), Beauty and the Beast (novembre 2013) , Newton (novembre 2014), Bobby Dirninger (décembre 2014), Mauvaises Nouvelles Blues Band (mars 2015), Alexx and the Moooshiners (juin 2015) ... sans oublier les nombreuses rencontres avec le parrain du conservatoire municipal, Romain DIDIER.

MASTER-CLASSES

Nombres de grands artistes et pédagogues français sont invités tous les ans, dans le cadre de master-classes, à partager leur savoir et transmettre leur passion. Un apprentissage requiert de tels échanges entre artistes confirmés et artistes en devenir. Cette richesse du conservatoire est un atout essentiel de la formation.

Le tempo intérieur / L'horloge interne (janvier 2013)

Avec Eric BRICOUT & Franck MARCO, tous deux professeurs aux conservatoires de Cambrai et Valenciennes.

Cette master-klasse était ouverte aux musiciens, danseurs et comédiens.

Danse (mars 2013)

Avec Cyrille DELABARRE danseur étoile international , formé à l'opéra de Paris , Danseur à l'Opéra à l'époque de Noureev, au ballet de Marseille, Nancy, chez Béjart et au 111 HET d'Amsterdam, professeur au Conservatoire à Rayonnement Régional d'Avignon.

The Maynard Project (novembre 2013)

Avec les musiciens du groupe "The Maynard Project", tous au devant de la scène musicale nationale. Egalement tous enseignants dans les plus grandes écoles aux 4 coins de la France, les musiciens nous ont offert plusieurs master-classes de grandes qualités : basse, batterie, clavier, saxophone, trompette, trombone ainsi que des ateliers big-band et funk.

Cette master-klasse fût suivie d'un concert et d'une résidence du groupe au théâtre durant 3 jours. En partenariat avec la compagnie Archipel.

Entre son et mouvements, voyage dans l'écriture spontanée (décembre 2013)

Avec le danseur Serge AMBERT et l'accordéoniste Arnaud METHIVIER. Un grand moment chorégraphique et musical où corps et sons dialoguaient en jouant entre le souffle des danseurs et le corps des instruments.

Cette master-klasse était ouverte aux musiciens, danseurs et comédiens. Elle fût suivie du spectacle "souffles aux corps" donné par les 2 artistes au théâtre. En partenariat avec la compagnie Archipel.

Danse (mars 2014)

Avec David THOLE, coordinateur et formateur au centre national de la danse de Paris.

Autour de la lutherie (février 2015)

Avec Mrs PERRIN et Fils, luthiers à Sens. Une journée dédiée à la fabrication des instruments du quatuor (violon, alto, violoncelle et contrebasse). Il y a eu plusieurs séances ouvertes aux scolaires des écoles élémentaires de Villeneuve/Yonne ainsi qu'une séance tout public et pour les élèves du conservatoire.

Danse (février 2015)

Avec François MAUDUIT, danseur notamment à l'opéra de Florence, de bordeaux et au Béjart Ballet Lausanne dirigé par Maurice BÉJART.

Autour de la formation musicale (mars 2015)

Avec Jacques ROLLIN, professeur de formation musicale au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Belfort. L'objectif était de faire découvrir aux élèves et professeurs du conservatoire, les très nombreuses méthodes que Jacques a créé (le chant...boule tout, les recettes de Jacq'Ro, les crocodiles). Il a conquis nos élèves et professeurs par son incroyable approche pédagogique !

SPECTACLES

Intégrés dans la saison culturelle de la ville, des spectacles sont proposés régulièrement par le conservatoire.

Musique française du 17ème au 20ème siècle

Les ensembles de musique de chambre du conservatoire se sont réunis sur la scène du théâtre en février dernier, pour présenter un concert unique et exceptionnel.

Gala de danse

Tous les deux ans, les élèves du département danse du conservatoire, dès l'âge de 5 ans et répartis en 5 niveaux, participent à ce spectacle qui finalise deux années de travail avec leur professeur.

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Le conservatoire est très impliqué dans la tenue d'évènements municipaux et très présent :

- fête de la musique,
- animations de la ville (animations musicales à : the trail, marché bio, marché de Noël),
- concerts aux vœux de la municipalité,
- festival Villa Nova.

ORGANISATION DE STAGES

Si le conservatoire municipal de musique et de danse est avant tout un lieu d'enseignement, force est de constater qu'il ne peut évoluer qu'en proposant des projets fédérateurs à plusieurs niveaux : créer des liens, faire découvrir de nouvelles pratiques, permettre des échanges. Le contact des élèves avec les artistes de leur discipline ou au contraire d'autres formes d'art nourrit leur pratique. Depuis trois ans, le conservatoire propose des stages en période extrascolaire et d'une durée de un à plusieurs jours.

En 2012, le conservatoire avait proposé à une vingtaine d'adhérents du service jeunesse, un stage d'initiation à la musique durant les vacances de la Toussaint. Ce stage avait abouti à une représentation, donnée en 1ère partie du concert des professeurs au théâtre de Villeneuve/Yonne.

Tous les ans, est également proposé un stage de danse classique ouvert aux élèves du conservatoire mais également aux externes.

B. Dans le département

Le conservatoire donne de nombreux concerts (ensembles et chœurs) et participe aux manifestations d'autres villes du département.

- salle "La Fabrique" (MJC de Sens),
- cabaret l'Escale (Migennes),
- église de Dixmont.

C. A l'étranger

- Il est envisagé que des élèves et professeurs du conservatoire municipal aillent se produire à Horni Briza (république Tchèque) en octobre 2015 dans le cadre des villes jumelées.

4. LE PROJET PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique constituée au fil des années, se caractérise majoritairement par une double activité professionnelle de pédagogue et d'interprète. Longtemps la seule compétence d'enseignement a été valorisée. Ces 2 activités complémentaires sont pourtant une richesse pour la ville. En effet, en produisant ces artistes, elle renforce 2 liens essentiels au cœur de la vie musicale et chorégraphique : celui du professeur à l'élève et celui de l'artiste au public.

L'apprentissage et la pratique de la musique mettent en jeu de façon synergique :

- la sphère sensorielle (oreille, voix, sens rythmique, sens de l'espace),
- le travail instrumental ou vocal avec sa dimension technique et corporelle,
- le développement de l'imaginaire, du sens créatif et de la capacité à improviser,
- le développement des connaissances, de la curiosité et de la culture musicale et chorégraphique,
- le lien social par lequel la pratique artistique prend tout son sens.

Quels que soient les choix de l'élève, l'organisation des études prend en compte cette réalité en intégrant ces différents éléments à un rythme ou dans des proportions qui varient selon les esthétiques musicales, l'âge de l'élève et son projet personnel.

A. Cursus musique

Le cursus musique se décline en trois modules complémentaires et indissociables. Il permet d'apporter à l'apprenti artiste de multiples connaissances théoriques et pratiques dans le but de répondre à l'exigence que demande une pratique artistique.

LA PRATIQUE COLLECTIVE (fonctionne dans un cadre pédagogique de groupe)

Elle apporte la motivation et les fondements qui peuvent justifier la poursuite d'une éducation musicale. Elle aide l'élève, enfant ou adulte, à comprendre la nécessité de s'astreindre à un entraînement individuel tout en développant les réflexes fondamentaux et sensitifs entre individus. A ce titre, elle est une composante essentielle et incontournable d'un apprentissage artistique. Chaque élève peut jouer dans deux ateliers au maximum.

Les ateliers proposés :

- jazz,

- musiques actuelles,
- musique de chambre.

Durée des cours :

- Cycle d'observation (30mn / semaine)
- Cycle 1 (de 30mn à 1h / semaine)
- Cycle 2 (de 1h à 1h30 / semaine)

LA FORMATION MUSICALE (fonctionne dans un cadre pédagogique de groupe)

Elle comprend : le solfège, l'harmonie, la culture musicale. L'apport théorique dans la formation aux pratiques est importante et une attention particulière doit toujours y être portée. Dans les conservatoires, la culture musicale a vocation à être intimement associée à l'ensemble des pratiques, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Parmi les enjeux pédagogiques qui apparaissent comme prioritaires aujourd'hui, les démarches liées à l'invention (écriture, improvisation, arrangement, composition) constituent un domaine important de la formation. Elles feront l'objet d'une initiation dès le 1er cycle.

Solfège, Harmonie :

Théorie musicale adaptée à la lecture des partitions, grilles d'accords, formation de l'oreille, rythmes, accords et gammes, improvisation ...mise en relation des acquis théoriques avec le répertoire vu en atelier de pratique collective.

Culture/Histoire :

Favoriser la connaissance, par l'écoute d'enregistrements sonores et visuels, des périodes de l'histoire musicale.

Durée des cours :

- Cycle d'observation (1h / semaine)
- Cycle 1 (1h / semaine)
- Fin de Cycle 1 (1h15 / semaine)
- Cycle 2 (1h30 / semaine)

L'INSTRUMENT, LA VOIX (fonctionne dans un cadre pédagogique individuel)

Instruments enseignés : basse, batterie, chant, clarinette, contrebasse, flûte traversière, guitare, piano, saxophone, trompette, violon et violoncelle.

Durée des cours :

- Cycle d'observation (20 mn / semaine)
- Cycle 1 (30 mn / semaine)
- Cycle 2 (45 mn / semaine)

B. Les cycles d'enseignement

CYCLE D'ÉVEIL (durée 1 à 2 ans)

Pour les enfants dès l'âge de 5 ans.

L'objectif est d'initier et de sensibiliser à différentes formes d'expressions artistiques, d'apprendre à percevoir son corps et son esprit comme le premier outil de toutes expressions artistiques. Pour y parvenir, l'enfant est le seul point de départ, le jeu étant l'un des meilleurs vecteurs de transmission pour cette tranche d'âge.

CYCLE D'OBSERVATION (durée 1 à 2 ans)

Il s'agit d'une année préparatoire à l'entrée dans le premier cycle d'études.

Ce cycle correspond à un pré-1er cycle, avec notamment, une durée hebdomadaire de cours allégée, un enseignement adapté aux plus jeunes.

LE 1er CYCLE (durée de 3 à 5 ans)

Acquérir les bases techniques, poser les bases du langage, découvrir le rôle du corps et de la voix, s'initier aux pratiques collectives, se familiariser avec les disciplines de culture générale, définir un rythme de travail, une méthode, participer aux projets artistiques. Écouter, voir, découvrir le spectacle vivant.

LE 2ème CYCLE (durée de 3 à 5 ans)

Rechercher l'autonomie et l'aisance, forger sa motivation, apprendre à «s'auto-évaluer», poser l'assise de son propre projet personnel, élargir son ouverture culturelle, acquérir les bases pour une pratique autonome, tenir sa place au sein d'un groupe, participer aux projets artistiques d'une façon régulière. Écouter, voir, découvrir le spectacle vivant.

C. Diplôme

Le Brevet d'Etudes Musicales (BEM)

Ce diplôme sanctionne la fin du cycle 2 et atteste de l'acquisition de bases d'une pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance et correspond à 7 ou 8 années d'études en moyenne.

Le BEM est un diplôme nécessitant l'obtention des 3 unités d'enseignement (UE) suivantes :

- une UE dans la discipline dominante (pratique collective : musique de chambre, jazz, musiques actuelles) conditionnée par l'admission dans le cycle suivant,
- une UE de formation musicale, conditionnée par la validation du niveau II/3e année,
- une UE dans la discipline instrumentale conditionnée par l'admission dans le cycle suivant.

D. Les évaluations

L'ÉVALUATION DE FIN DE CYCLE

Elle constitue une étape permettant de définir le niveau global d'acquisitions techniques et artistiques. Elle s'effectue aux travers de répertoires permettant à l'élève de se situer par rapport à un niveau s'appuyant sur des œuvres référencées par toutes institutions d'enseignement musical référentes sur le plan national.

L'ÉVALUATION CONTINUE

Elle permet le suivi en continu de l'élève dans le cadre d'une progression qui lui est propre.

Elle permet de montrer l'implication de l'élève dans la vie artistique du conservatoire.

Elle se présente sous les formes suivantes :

- auditions de classe ou ateliers,
- concerts publics,
- participation aux projets de classe ou d'établissement,
- appréciation du professeur sur le travail hebdomadaire de l'élève,
- prise en compte du comportement (motivation, attitude, curiosité...).

Tous ces éléments sont intégrés au dossier de l'élève et sont pris en compte au moment de l'examen de fin de cycle. Pour prendre toute sa valeur cette notation fait l'objet d'un échange permanent entre le professeur, l'élève et si besoin les parents.

E. Examens

CONDITIONS

Tous les élèves de :

- cycle 1 - années 4 et 5,
- cycle 2 - années 4 et 5,

sont tenus de se présenter à l'examen de fin de cycle. Un désistement à cet examen a pour conséquence la démission de l'élève, sauf en cas de force majeure.

Toutefois, les professeurs peuvent présenter en cours de cycle les élèves dont ils jugent le niveau suffisant, en concertation avec tous les autres enseignants de l'élève.

Les professeurs doivent remettre à la direction la liste des élèves qu'ils présentent au moins deux mois avant la date de l'examen. Chaque enseignant est tenu de présenter à la direction les propositions de programmes dans sa discipline deux mois avant la date de l'examen. Les partitions de mise en loge seront choisies par les enseignants en collaboration avec la direction au plus tard quinze jours avant la date de l'examen. Le conservatoire est tenu de prévoir au moins trois exemplaires de chaque partition pour le jury.

Toutes les épreuves d'examen, quel que soit le niveau, doivent être accompagnées par des accompagnateurs du conservatoire municipal de Villeneuve/Yonne.

Les épreuves de pratique collective et d'instrument sont ouvertes au public. Il est strictement interdit de filmer ou d'enregistrer les candidats.

CONTENU DES EPREUVES

1er cycle :

- **UE de pratique collective** : Jury externe à l'établissement
Sur une liste de 3 morceaux minimum, comprenant au moins 2 esthétiques différentes et une invention/composition ou ré-appropriation/arrangement d'un morceau, le jury choisit 2 morceaux.
L'élève se présente avec son atelier ou des professeurs accompagnateurs (s'il manque un ou des musiciens).
Les élèves sont jugés individuellement.
Durée totale : 10 minutes maximum.
- **UE de formation musicale** : Jury interne (écrit) et externe à l'établissement (oral)
 1. épreuve écrite d'une durée de 01h15
 2. épreuve orale d'une durée de 10 minutes (avec mise en loge de 15mn)Moyenne >14 pour passer dans le cycle supérieur.
- **UE d'instrument** : Jury externe à l'établissement
 1. Un morceau au choix travaillé pendant l'année (solo pour les batteurs) – esthétique différente au morceau imposé – joué en solo ou duo
 2. Un morceau imposé donné 6 semaines avant l'épreuve (ou 8 semaines si des vacances tombent pendant la préparation) – joué en solo ou duo
 3. Un déchiffrage – évaluation de l'autonomie et de la lecture (avec mise en loge 15mn)
 4. Une épreuve technique (optionnelle, au choix du professeur)Durée totale : 15 minutes maximum

2ème cycle :

- **UE de pratique collective** : Jury externe à l'établissement
Sur une liste de 5 morceaux minimum, comprenant au moins 2 esthétiques différentes et une invention/composition ou ré-appropriation/arrangement d'un morceau, le jury choisit 3 morceaux.
L'élève se présente avec son atelier ou des professeurs accompagnateurs (s'il manque un ou des musiciens). Les élèves sont jugés individuellement.

- Durée totale : 15 minutes maximum.
- **UE de formation musicale** : Jury interne (écrit) et externe à l'établissement (oral)
 1. épreuve écrite d'une durée de 01h15
 2. épreuve orale d'une durée de 10 minutes (avec mise en loge de 15mn)
 Moyenne >14 pour passer dans le cycle supérieur.
 - **UE d'instrument** : Jury externe à l'établissement
 1. Un morceau au choix travaillé pendant l'année (solo pour les batteurs) – esthétique différente au morceau imposé – joué en solo ou duo
 2. Un morceau imposé donné 6 semaines avant l'épreuve (ou 8 semaines si des vacances tombent pendant la préparation) – joué en solo ou duo
 3. Un déchiffrage – évaluation de l'autonomie et de la lecture (avec mise en loge 15mn)
 4. Une épreuve technique (optionnelle, au choix du professeur)
 Durée totale : 20 minutes maximum

CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES JURYS

Les différentes épreuves des examens de fin de cycle ont pour but d'évaluer les capacités de l'élève à effectuer la synthèse entre les différents enseignements suivis.

La composition des jurys est donc la suivante :

- le directeur ou son représentant, Président,
- un invité au minimum, dont au moins un spécialiste de la discipline concernée, extérieur(s) au conservatoire.

Le président du jury donne oralement les résultats. Les délibérations du jury doivent être tenues secrètes. En cas de litige, le président a voix prépondérante. Les décisions du jury sont sans appel.

LES RÉCOMPENSES / RÉSULTATS

Pour les fins de cycles

Fin de 1er cycle :

- Admis(e) avec félicitations
- Admis(e) mention très bien
- Admis(e) mention bien
- Admis(e)
- Maintenu(e)
- Fin des études

Fin de 2è cycle :

- Admis(e) avec félicitations : obtention du Brevet
- Admis(e) mention très bien : obtention du Brevet
- Admis(e) mention bien : obtention du Brevet
- Admis(e) : obtention du Brevet
- Maintenu(e)
- Fin des études

Lors des évaluations

- Très bien,
- bien,
- assez bien.

F. Cours danse

L'enfant jeune ou adolescent doit pouvoir vivre la danse en fonction de ses intérêts et de ses désirs pour l'aider à développer sa capacité de réalisation et d'invention.

Les cours de danse fonctionnent dans un cadre pédagogique de groupe.

COURS D'VEUIL

Le corps est le premier outil d'expression et de communication de l'enfant avec le monde qui l'entoure. La découverte de la danse développe la maîtrise corporelle ainsi que les aptitudes et sensibilités créatrices. La danse aide les enfants à maîtriser leur corps dans l'espace par un travail à la fois ludique et rythmique, déplacements et utilisation de l'espace.

1er CYCLE

Ce cycle permet d'intégrer les bases techniques, musicales et esthétiques associées à la coordination et à l'espace. Sont abordés : 5 positions, adage, pas de liaison, rotation, sauts, équilibre à plat et sur 1/2 pointe. En fin de cycle, le travail sur pointes peut être envisagé.

2ème CYCLE

Avec le 2ème cycle, les acquis techniques et artistiques se confirment et deviennent plus évidents. Ils sont intégrés avec de multiples nuances. L'endurance doit s'acquérir durant ce cycle, c'est pourquoi un travail avec une succession logique d'exercices amène l'élève à gérer sa fatigue et acquérir la force nécessaire lui donnant la possibilité de réaliser des exercices de plus en plus difficiles associés à une rapidité de bas de jambes, de tenue de jambes en hauteur. L'harmonisation est à trouver dans l'espace où l'élan et la sobriété doivent s'ajuster. Le travail des bras, du regard, de l'intention, devient aussi plus minutieux.

Il ne faut jamais perdre de vue que l'exécution des pas n'est pas une finalité mais un moyen de parvenir à l'expression artistique, à la découverte de soi, des autres et de l'art chorégraphique en général.

Durée des cours :

- Eveil (1h / semaine)
- Cycle 1 1ère année (2h / semaine)
- Cycle 1 2ème année (2h30 / semaine)
- Cycle 1 3ème année (3h / semaine)
- Cycle 2 1ère année (3h30 / semaine) – *cours à créer*
- Cycle 2 2ème année (4h / semaine) – *cours à créer*
- Cycle 2 3ème année (4h30 / semaine)

La durée des cours de Cycle 1 et Cycle 2 est répartie sur 2 cours hebdomadaires.

G. Hors cursus musique (fonctionne dans un cadre pédagogique de groupe)

L'objectif est de donner la possibilité à tout élève désireux de pratiquer collectivement, d'avoir accès à une formation encadrée par des professionnels, lui permettant de jouer dans des ensembles à géométrie variable et de se produire dans différentes manifestations organisées par le conservatoire municipal ou de répondre à la demande des territoires. Les pratiques collectives vocales et instrumentales sont depuis près de 3 ans maintenant, au centre de la pédagogie souhaitée par le conservatoire.

Chaque élève peut jouer dans deux ateliers au maximum.

- Ateliers de pratique collective musiques actuelles (1h/semaine) - s'adressant aux instruments

- suivants : basse, batterie, guitare, chant et clavier.
- Ateliers Jazz (1h à 1h30 / semaine suivant niveau) - s'adressant à tous types d'instruments.
 - Les chœurs (1h30 / semaine).
 - Eveil musical (1h/semaine).

5. LE PROJET D'ETABLISSEMENT

A. Principes

Le projet tient compte de la place de l'établissement dans l'organisation territoriale. Il est élaboré en concertation :

- avec les élus et le personnel administratif de la collectivité gestionnaire, sous la forme de rencontres et de réunions afin d'inclure l'école dans le fonctionnement de la collectivité,
- avec le public directement concerné par les activités,
- avec le personnel de l'école : personnel enseignant et administratif. Ce niveau de concertation se concrétise par des réunions générales ou partielles d'organisation et de réflexion,
- avec les institutions partenaires de l'école, parmi lesquelles on peut citer les établissements relevant de l'éducation nationale, les lieux de création et de diffusion, d'autres lieux culturels tels que bibliothèque, service jeunesse et tout lieu accueillant du public. Des conventions pourront régir les liens avec ces partenaires.

Le projet veillera à ce que les principes de mixité et d'égalité entre les sexes soient une réalité dans les établissements où il s'applique. Des mesures spécifiques en direction des filles ou des garçons en particulier en danse seront, le cas échéant, mises en place afin d'écartier tout stéréotype lié au sexe dans le choix des disciplines ou des instruments, de valoriser le rôle des femmes dans l'histoire et l'actualité des disciplines enseignées. L'égalité sera garantie non seulement dans les pratiques pédagogiques, mais aussi professionnelles et notamment parmi les acteurs et actrices du système éducatif, professeurs, jurys...

B. Les grandes lignes du projet Villeneuvien

- Poursuivre notre mission de service public d'enseignement artistique ouvert au plus grand nombre et obtenir le classement en conservatoire à rayonnement communal.
- Créer les meilleures conditions pédagogiques possibles pour former des artistes amateurs autonomes en associant l'exigence de qualité au plaisir de la pratique.
- Etre un lieu d'innovation et de création ainsi qu'un pôle artistique et culturel dynamique de la ville de Villeneuve/Yonne.

Le conservatoire municipal de musique et de danse de Villeneuve/Yonne à travers son projet d'établissement doit permettre à chacun de ses élèves :

- de décrypter son environnement sonore et visuel,
- de mettre à jour et de développer sa créativité, sa sensibilité, son sens critique,
- de se confronter au monde de l'art et de la création,
- de développer des capacités et des compétences qui dépassent largement le champ de la pratique musicale : maîtrise de la motricité, attention, concentration, mémorisation, communication qui sont des facteurs de la construction du soi.

La principale orientation de ce projet d'établissement portera donc sur la mise en valeur des ressources de l'élève à travers des mises en situation de jeux musicaux, concerts, auditions ouvertes au public (la production comme outil pédagogique, et pour elle-même, comme aventure artistique), mais aussi grâce à l'écoute et l'accueil de son projet personnel, tout ceci, le plus souvent possible dans un contexte collectif (productions collectives, projets pluridisciplinaires...).

L'élargissement à de nouveaux publics, notamment auprès du milieu scolaire et handicapé, sera le 2ème point fort de ce projet. L'ouverture sur l'extérieur est un élément fort de l'identité du conservatoire. Par cette démarche au coeur de son projet, le conservatoire affirme la dimension essentiellement humaine de la pratique artistique, facteur d'épanouissement et de valorisation de l'individu dans la cité.

6. EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement, applicable dès l'année 2016 et pour une durée de 5 ans est un projet vivant qui doit savoir s'adapter. Il constitue un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement de la musique, de la danse, de développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique. Le projet d'établissement sera présenté au conseil municipal.

Cette évaluation sera mise en place sous forme de tableaux de bord et de rapports d'activités annuels. Ces outils et ce travail offriront une lisibilité de l'action du conservatoire auprès de la collectivité, de l'équipe pédagogique, des partenaires et des parents d'élèves. Tous ces points contribuent à garantir la mise en oeuvre d'actions qui s'inscrivent dans les missions de notre école, et qui permettront d'atteindre les objectifs définis dans le présent projet d'établissement. Afin de s'inscrire dans le temps, le projet d'établissement doit se confronter à une évaluation continue qui permettra d'en faire un outil dans la progression de la structure et dans l'élaboration de son identité forte et originale propice à terme à un rayonnement communal.

INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs possibles pour son évaluation sont les suivants :

- nombre d'élèves par cycle,
- nombre d'élèves par classe,
- résultats aux examens de fin de cycles,
- poursuite du parcours des élèves au niveau des 2 cycles et de l'éveil,
- nombre de manifestations du conservatoire sur le territoire,
- liens ou conventions passées avec les autres acteurs culturels du territoire,
- liens ou conventions passées avec les autres établissements d'enseignement artistique.

D'autres éléments pourront également être pris en compte pour l'évaluation : politique tarifaire, respect des engagements financiers, ...

7. LES OBJECTIFS DU PROJET

PERSPECTIVES 2016 / 2021

Le projet d'établissement a pour objet la définition des principaux axes de développement qui seront

ceux du conservatoire pour les 5 années à venir.

A. Mise en place du nouveau règlement intérieur du conservatoire municipal

Un nouveau règlement intérieur du conservatoire sera présenté au conseil municipal pour approbation dès l'année scolaire 2015-2016. Sa mise en place sera effective dès la rentrée de septembre 2016.

B. Développement de la danse

CONSOLIDATION DU CURSUS

Dans un premier temps, il apparaît indispensable de consolider le cursus danse proposé au conservatoire avec :

- la création d'un cours de Cycle 2 – 2ème année (inexistant pour le moment),
- la création d'un cours de Cycle 2 – 3ème année / Fin de cycle (inexistant pour le moment),
- la création de cours de formation musicale adaptés aux danseurs (inexistant pour le moment),
- la rédaction du règlement des études.

CREATION D'UNE RESIDENCE D'ARTISTES

L'éducation artistique et culturelle privilégie le contact direct avec les oeuvres, les artistes dans le cadre d'enseignements artistiques ou d'actions éducatives. Dans le cadre d'une résidence, les artistes s'impliquent dans diverses actions de sensibilisation des publics, de scolaires, d'élèves en enseignement artistique et développent des projets de création dans la durée. Le studio de danse inoccupé en journée, peut permettre d'accueillir ces résidences.

OUVERTURE A D'AUTRES GENRES CHOREGRAPHIQUES

Le ministère de la Culture préconise l'enseignement des 3 disciplines réglementées et qui pourraient être développées :

- la danse contemporaine,
- la danse jazz,
- la danse hip-hop.

C. Création de cours de Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

La MAO regroupe l'ensemble des utilisations de l'informatique comme outil associé à la chaîne de création musicale depuis la composition musicale jusqu'à la diffusion des oeuvres, en passant par la formation pédagogique au solfège ou aux instruments. Avec l'aménagement d'une salle dédiée à l'espace Pincemin, un atelier MAO proposerait au public une initiation aux logiciels d'édition, de création de morceaux audio, musiques, sons...

D. Mise en place d'interventions musicales dans les écoles maternelles

Force est de constater que les interventions musicales dans les écoles maternelles de Villeneuve/Yonne sont inexistantes, malgré l'enjeu important qu'elles peuvent constituer dans la formation de l'enfant.

E. Interventions au sein du secteur petite enfance

Des interventions ponctuelles à la Cité de l'Enfance en direction des enfants encore non-scolarisés pourraient être mises en place.

F. Développement d'actions vers les publics handicapé et empêché

La notion de « public empêché » regroupe, comme son nom l'indique, l'ensemble des citoyens qui ne peuvent avoir accès à la culture. De nombreuses raisons peuvent en être la cause : raisons financières (cotisations élevées, achat d'instrument) raisons culturelles (image d'une école élitiste, malgré toute la démocratisation qui a pu se faire depuis quelques années), raisons médicales ou d'âge (la maladie ou le handicap empêche le citoyen d'avoir accès à l'art).

DEPLACEMENTS DANS LES CENTRES SPECIALISES

Des petits concerts d'élèves pourraient se tenir régulièrement dans les deux résidences pour personnes âgées de Villeneuve/Yonne (hôpital R.BONNION et résidence Les rives d'Yonne), ainsi qu'au Foyer d'accueil médicalisé Marc Gentilini.

PROJET MUSICAL ENTRE LE CONSERVATOIRE ET LA CLIS

La CLIS est une classe d'intégration scolaire permettant l'accueil dans une école élémentaire d'un petit groupe d'enfants présentant le même type de handicap. La CLIS accueille des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une intégration individuelle continue dans une classe classique mais pouvant bénéficier d'une forme ajustée d'intégration : un enseignement adapté au sein de la CLIS, la participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet collectif de l'école, le partage de nombreuses activités avec les autres élèves. Chaque CLIS repose sur un projet pédagogique spécifique et les élèves admis dans une CLIS doivent être capables d'assumer les contraintes minimales de comportement qu'implique la vie à l'école ainsi que d'avoir acquis ou en voie d'acquérir une capacité de communication compatible avec des enseignements scolaires. Pour Villeneuve/Yonne, l'école élémentaire Paul Bert accueillera dès la rentrée 2015-2016 une CLIS.

G. Découverte des pratiques instrumentales avant inscription

Cela pourrait s'organiser ainsi : toute personne désireuse de s'inscrire devra participer à une porte ouverte de découverte des familles d'instruments, avec des ensembles d'élèves et des temps de manipulation et de jeux. Nous pouvons imaginer une action similaire pour la danse.

H. Acquisition d'un parc instrumental

L'acquisition d'instruments permettrait d'une part de posséder l'ensemble des instruments enseignés au conservatoire, ce qui n'est actuellement pas le cas. Cela permettrait notamment de les mettre à disposition du public lors des journées portes ouvertes.

I. Classement du conservatoire en conservatoire à rayonnement communal

Le conservatoire à rayonnement communal est un établissement agréé d'État. Cela signifie qu'il répond à un certain nombre de critères établis par le Ministère de la Culture, qui garantissent au public la qualité de l'enseignement dispensé : disciplines obligatoires (individuelles et collectives), corps professoral de qualité, cursus et contenu pédagogique conformes aux normes en vigueur (schéma directeur). Le conservatoire municipal de musique et de danse répond actuellement à la plupart des critères attendus. Certains sont en cours de réalisation (projet d'établissement) et d'autres sont à mettre en place (emploi de professeurs par la collectivité).

CRITERES ATTENDUS PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET RESPECTES PAR LE CONSERVATOIRE

- missions d'éducation fondées sur un enseignement spécialisé organisé en cursus,
- dispenser l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse ou art dramatique) et dans cette spécialité au moins les 2 premiers cycles du cursus,

- spécialité musique : pratiques collectives, pratiques vocales collectives, formation et culture musicale,
- spécialité danse : l'enseignement chorégraphique, enseignements pratiques et démarches de création,
- s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique favorisant l'égalité d'accès, la concertation pédagogique et la mise en oeuvre de projets pédagogiques,
- les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. Ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques, ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et les organismes chargés de la création et de la diffusion.

CRITERES ATTENDUS PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET EN COURS DE REALISATION PAR LE CONSERVATOIRE

- établir un projet d'établissement,
- la moitié des enseignants de l'établissement doivent être embauchés directement par la collectivité.

J. Organisation et aménagement des locaux

Il est important de doter le conservatoire de locaux, mieux adaptés à des actions spécifiques et innovantes d'éveil, de créations artistiques interdisciplinaires et d'accompagnement des pratiques amateurs. Cet aménagement de l'espace Pincemin est nécessaire pour un enseignement de qualité. Il rassemblera dans un lieu unique toutes les activités musicales (notamment celles qui ont lieu actuellement à la maison des institutions – 99, rue Carnot) et permettra à chacun de pouvoir jouir d'un meilleur confort d'écoute, d'apprentissage et d'enseignement. Il sera pour le corps enseignant un lieu pour se retrouver et bâtir les projets nécessaires à notre école et deviendra ainsi un véritable lieu de vie éducatif et culturel.

Besoins qui pourraient être exprimés pour le "nouveau" conservatoire

- des espaces publics intérieurs : espace d'accueil spacieux/salon d'attente (beaucoup de parents attendent et lieu de rencontres), salles d'activités (salles de formation musicale, salles insonorisées dédiées à la pratique collective jazz et musiques actuelles, salles d'activités polyvalentes), salles de cours d'instruments insonorisées, salle équipée de matériel pour des cours collectifs de musique assistée par ordinateur.⁴

Pour le studio de danse situé au 1er étage de la bibliothèque : rideaux devant les miroirs, revêtement du sol adapté à la danse (tapis Harlequin).

- des espaces privatifs : remise (instruments et matériel de musique), salle des professeurs (coin cuisine et repas, poste informatique).

8. LES PARTENARIATS

A. Partenariats existants

LE PARTENARIAT AVEC LES SERVICES MUNICIPAUX

Depuis plusieurs années, une collaboration est engagée au sein du service culturel pour élaborer des projets communs pouvant associer d'autres partenaires. Ces manifestations ayant comme cadre, pour partie, la saison culturelle de la ville, associent création, pédagogie et diffusion. D'autres collaborations sont également engagées notamment avec le service jeunesse (stage, festival jeunes

talents ...) et la bibliothèque (concert).

LE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES DE LA VILLE

- association LézArts en Ribambelle,
- association Papi, Mamie et Moi,
- compagnie Archipel,
- bars et restaurants.

LE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES EXTERIEURES A LA VILLE

- association 606 Reed And Blues,
- cabaret l'Escale,
- école du Briennonnais,
- Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Auxerre (classe de clarinette),
- Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne (service AEMO - Assistance Educative en Milieu Ouvert),
- Yonne Arts Vivants.

LE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE

- Subvention d'aide au fonctionnement.

LE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Le conservatoire municipal de Villeneuve/Yonne est un établissement reconnu, bénéficiant d'une image de professionnalisme et de qualité par les institutions qui la gèrent. A ce jour un partenariat avec l'éducation nationale existe et s'inscrit dans des projets pédagogiques porteurs et fédérateurs. La pratique vocale collective est un élément moteur dans ce partenariat et s'inscrit parfaitement dans le cadre de projets artistiques aboutissant à des spectacles publics. Le chant choral comme pratique artistique à l'école aide l'enfant à évoluer dans différents domaines :

- sur le plan corporel : connaître et maîtriser son corps, travail de respiration,
- sur le plan intellectuel : s'ouvrir à un autre langage, améliorer la concentration, la mémoire, l'autonomie, développer les notions de temps et d'espace, enrichissement personnel,
- sur le plan social : établir des relations positives de respect, de partage, d'écoute de l'autre et de tolérance.

Ce sont deux professeurs du conservatoire, l'un titulaire du diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) et l'autre titulaire du diplôme d'état de professeur de musique (DE), qui assurent chaque semaine un enseignement musical dans les écoles élémentaires publiques Paul Bert, Joubert et l'école privée St-Louis. Cet enseignement qualifié de « parcours éducatif continu », implique une réflexion commune entre les structures. De ce rapprochement entre l'enseignement général et l'enseignement artistique spécialisé émerge un véritable projet pédagogique de partenariat permettant au plus grand nombre l'accès aux pratiques culturelles tout en préservant l'identité propre à chaque structure.

« Mettre en oeuvre un partenariat privilégié avec les collectivités territoriales, qui ont l'initiative et la responsabilité des établissements spécialisés de la musique, afin de constituer une véritable complémentarité entre écoles élémentaires et écoles de musique, dans le souci de démocratiser la formation musicale » (circulaire ministérielle du 22 juillet 1998).

B. Partenariats a venir

LE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE CHATEAUBRIAND DE VILLENEUVE/YONNE

Les collégiens proviennent des différentes communes du canton. Aussi, n'ont-ils peut-être pas reçu, comme les élèves des écoles élémentaires de Villeneuve/Yonne, une éducation musicale.

Des actions de sensibilisation, découverte des instruments, identiques à celles pratiquées dans les écoles élémentaires de Villeneuve/Yonne, mériteraient d'être engagées.

9. CONCLUSION

Porteur de développements, humains, matériels, ce projet est également un jalon de réflexion permettant à chacun de trouver une place dans l'action du conservatoire. Les propositions qu'il porte, dont certaines particulièrement novatrices feront l'objet d'ajustements année après année afin de répondre au mieux aux attentes exprimées, et devront dans leur réalisation toujours garder intacte la qualité de l'échange pédagogique de la présente concertation.

10. DOCUMENTS ANNEXES

- Organigramme du conservatoire municipal de Villeneuve/Yonne
- Règlement intérieur du conservatoire municipal de Villeneuve/Yonne
- Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre
- Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques de l'Yonne (SDDEA)
- Tarifs 2015 / 2016 du conservatoire municipal de Villeneuve/Yonne